



Assemblée générale

Distr. générale
7 janvier 2004
Français
Original: arabe

Cinquante-huitième session

Cinquième Commission

Points 121 et 110 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

Promotion de la femme

Situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/58/L.36

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Fouad **Rajeh** (Arabie saoudite)

1. À ses 28e et 30e séances, les 16 et 23 décembre 2003, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/58/L.36 présenté par le Secrétaire général (A/C.5/58/24). À la 28e séance, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté le rapport correspondant du Comité (A/58/7/Add.20). La Commission était saisie du projet de décision soumis par le Président à l'issue de consultations officieuses (voir A/C.5/58/L.53, sect. C).

2. Les déclarations et observations faites au cours de l'examen de cette question par la Cinquième Commission figurent dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.5/58/SR.28 et 30).

Décision de la Cinquième Commission

3. La Cinquième Commission, ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général (A/C.5/58/24) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/58/7/Add.20), décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/C.3/58/L.36, un montant de 234 700 dollars sera



mis de côté dans le fonds de réserve pour l'exercice biennal 2004-2005 afin de fournir, si nécessaire, des fonds complémentaires à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme. La Commission prie le Secrétaire général d'indiquer à l'Assemblée générale, à la deuxième reprise de sa cinquante-huitième session, si ces fonds seront nécessaires. Elle prie également le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée à sa cinquante-neuvième session sur la situation financière générale de l'Institut.
